

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026**

**N°DCM-2026-052**

**OBJET :**

**INSTITUTIONS ET VIE  
POLITIQUE**

Débat portant sur la politique  
générale de la Commune

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 26 mai 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents** :

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - M. LEDUC - Mme MERLIN - M. MARTINON - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. TASPINAR - Mme PERNIN - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA - Mme CHEVALIER.

**Absents ayant donné un pouvoir** : Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme BIAJOUX - Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - M. DUPUPET représenté par M. LEDUC.

**Absent** : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu l'article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'à la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal. L'application de cet alinéa ne peut donner lieu à l'organisation de plus d'un débat par an ;

Considérant que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 28 avril 2026, les six membres du groupe d'élus « Perspectives Châtillon-sur-Chalaronne » ont demandé la tenue de ce débat de politique générale ;

Considérant que le Plan Pluriannuel d'Investissement pour le mandat municipal 2026 - 2032 a été communiqué aux conseillers municipaux le 26 mai 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé des priorités, projets et actions à venir et après avoir procédé à un échange de questions et de réponses pendant la présente séance ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour),**

**PREND ACTE** de la tenue du débat portant sur la politique générale de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne.

Ainsi délibéré le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le Maire  
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance  
Stéphanie COUTURIER

Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification

Le : **08 JUIN 2026**

Et dépôt en Préfecture

Le : **08 JUIN 2026**



Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.